

BRON MÉDIATION

À 13 ans, ils règlent les conflits entre élèves du collège Pablo-Picasso



■ À gauche, la CPE, Silvie Mariton, Mathilde et Maxime (médiateurs) et Christiane Durif-Varembont, formatrice. Photo S.M.-T

Des binômes d'élèves-médiateurs agissent pour désamorcer ou régler les conflits entre collégiens de niveau égal ou inférieur, au collège Pablo-Picasso. La « médiation entre pairs », instaurée en 2012, semble porter ses fruits dans cet établissement où nous avons rencontré deux médiateurs, Mathilde et Maxime.

Mathilde et Maxime, 13 ans, ont peut-être découvert une vocation : médiateurs. Élèves de 4^e au collège Pablo-Picasso, ces adolescents pratiquent cette technique depuis leur dernière année

« Ils ont leurs mots, connaissent le fonctionnement de leurs pairs »

Christiane Durif-Varembont, formatrice en gestion des conflits et médiation scolaire, travaille notamment pour le compte du rectorat et de l'association Amely (lire par ailleurs). La médiation, « ce sont les établissements qui en font la demande. J'ai fait la première formation des élèves médiateurs durant l'année scolaire 2012/2013. Des médiateurs toujours actifs », déclare-t-elle. Elle se charge de la sensibilisation sur un niveau de classe. « On prend souvent les 5^e ». Une fois formés par Amely (huit heures), les binômes de médiateurs, volontaires, fonctionnent à tour de rôle sur les demandes de médiation, Un adulte référent peut suppléer si « le sujet est grave ou dépasse les élèves ».

scolaire. Douze binômes mixtes de médiateurs interviennent auprès des collégiens de la 6^e à la 4^e pour régler les conflits engendrés par une rumeur, un malentendu, manque de respect ou encore de la moquerie. Silvie Mariton, conseillère principale d'éducation, a instauré la médiation entre collégiens en 2012 « pour qu'il y ait moins d'embrouilles », résume Mathilde. La CPE évoque « la prise de responsabilité et d'autonomie » des médiateurs.

Pour demander une médiation, le plaignant entre en contact avec

Ensuite, Christiane Durif-Varembont continue le suivi. Selon elle, les collégiens sont suffisamment matures pour mener à bien leur mission. « Ils ont leurs mots, connaissent le fonctionnement de leurs pairs. Ils disent « entre nous, c'est plus facile et on se comprend très vite ». Les conflits font partie de la vie quotidienne des collégiens. Parfois, ils restent sur leur position. La médiation permet donc « de percer l'abcès ». Christiane Durif-Varembont se base par exemple sur les outils de communication non-violente pour les formations. Aux élèves, elle enseigne « la reformulation, l'écoute, l'impartialité, la confidentialité. Ils s'approprient ce vocabulaire.

les médiateurs en remplissant un bulletin en libre-service qu'il dépose dans une boîte aux lettres près du bureau de la CPE. « On prend l'avis du plaignant. On lui explique qu'on n'est pas là pour juger, punir. Le plaignant nous raconte les faits. Dans une deuxième séance, on convoque le mis en cause et on prend son avis », décrit Maxime. Les échanges restent confidentiels et les médiateurs impartiaux. La confrontation entre les deux parties se déroule dans un bureau dédié, proche de celui de la CPE. Une solution pour résoudre le conflit peut émerger soit des deux protagonistes, soit des médiateurs. Finalement, le plaignant et le mis en cause signent un accord de médiation. Il peut s'agir de cesser toute action belliqueuse ou d'ignorer l'autre. C'est un engagement « solennel », précise Silvie Mariton.

« Étouffer les conflits »

Depuis la rentrée scolaire, sept médiations ont été menées au collège. Leur impact « est difficilement mesurable. L'établissement est relativement calme mais ça permet d'étouffer les conflits qui pourraient la vie des élèves, qui auraient pu évoluer vers des coups, etc. », ajoute la CPE. Les élèves médiateurs, formés (lire par ailleurs), s'impliquent pleinement d'autant qu'ils sont volontaires. Ils ne gèrent pas les

conflits collectifs et si les collégiens concernés « sont violents ou insultants, on se tourne vers la CPE », remarque Mathilde. À titre personnel, Maxime et Mathilde ont du mal à trouver les mots pour évaluer les bénéfices de la médiation. Une évidence : ils sont ravis d'impulser l'apaisement. Ils confirment que leur statut les aide à acquérir de la confiance en eux-mêmes. Les adolescents appliquent les méthodes dans leur vie privée. Comme le signale Mathilde, cela lui permet aussi d'entrevoir « les métiers où il y a le secret professionnel ».

Sabrina Madaoui-Terneaud
sabrina.madaoui@leprogres.fr

L'association Amely

Silvie Mariton a choisi l'association Amely pour la formation des élèves médiateurs. « Ce qui m'intéresse c'est leur démarche de conciliation entre voisins, d'accès au droit. Elle a une démarche globale ». Créée en 1986, Amely regroupe des médiateurs et juristes. Reconnue d'intérêt général depuis 2008, elle propose de l'accès au droit pour tous et de la médiation de quartier.

INFOS Association Amely 45, rue Smith Lyon 2^e. Tél. 04.78.37.90.71.
amely-site.org/site